

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Le trente juin deux mil vingt, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel et de Loisirs, sous la présidence de Jérôme Dietsch.

Présents : Jérôme Dietsch, René Destrel, Corinne Dupin, François Alphonse, Adjoint, Florian Costes-Deniau, Stéphanie Dalopt-Brunet, Frédérique Delcros, Vincent Estivals, Anne-Marie Faure, Bruno Faure, Julien Ibos, Alexandre Lecoustre, Marie-Rose Ortalo, Fabienne Sprangers, Catherine Wartel.

Excusés avec procuration :

Secrétaire de séances : Catherine Wartel

I -) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Après lecture le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité

II -) Délibérations

1. Désignation des délégués au SDAIL

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu la séance d'installation du conseil en date du 23/05/2020

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale :
Monsieur Jérôme Dietsch
Et comme suppléant :
Madame Stéphanie Dalopt Brunet
- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

2. Désignation d'un référent « Environnement auprès du SYDED »

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020, si les conditions sanitaires le permettent, afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Monsieur Lecoustre Alexandre se déclare candidat

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à *l'unanimité* d'accepter la candidature.

3. Désignation des délégués Syndicaux FDEL

M. le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL votés le 26 mars 2018, à savoir un délégué par commune de moins de 1.000 habitants, deux pour 1.000 ou plus (Population totale).

Après examen, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de désigner :

Délégué(s) titulaire(s)

- **Monsieur François Alphonse**
- **Monsieur Bruno Faure**

Délégué(s) suppléant(s) :

- **Monsieur René Destrel**
- **Monsieur Florian Costes-Deniau**

4. Désignation des Délégués Syndicaux Combe de Vals

Le maire expose à l'assemblée que le mandat des délégués du conseil municipal au sein des comités des Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la commune, a pris fin en même temps que le mandat des conseillers municipaux qui les avaient désignés.

Il convient en conséquence de désigner les délégués de l'actuel conseil municipal au sein du Syndicat de la Combe de Vals.

Le maire propose comme :

- délégué titulaire : **Monsieur Florian Costes-Deniau,**
- délégué suppléant : **Madame Frédérique Delcros.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions à **l'unanimité**.

5. Désignation des délégués Syndicaux SIFA

Le maire expose à l'assemblée que le mandat des délégués du conseil municipal au sein des comités des Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la commune, a pris fin en même temps que le mandat des conseillers municipaux qui les avaient désignés.

Il convient en conséquence de désigner les délégués de l'actuel conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale.

Le maire propose comme :

Délégués titulaires : **Monsieur René Destrel**
Madame Stéphanie Dalopt Brunet

Délégués Suppléants : **Madame Rose Ortalo**
Madame Frédérique Delcros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

6. Désignation des délégués au CNAS

Le maire expose à l'assemblée que le mandat des délégués du conseil municipal au sein des comités des Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la commune, a pris fin en même temps que le mandat des conseillers municipaux qui les avaient désignés.

Il convient en conséquence de désigner les délégués de l'actuel conseil municipal au sein du Centre National d'Actions Sociales (CNAS)

Madame Corinne Dupin, Adjointe au Maire, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions à l'**unanimité**.

7. Désignation des Membres de la Commission Appel d'Offres

Le maire rappelle qu'en application de l'article 279 du code des marchés publics, une commission d'appel d'offres et d'adjudication doit être créée à chaque renouvellement de mandat.

Elle comprend le maire ou son représentant, trois membres titulaires et trois membres élus par le conseil municipal à la majorité absolue.

La liste des candidats titulaires et suppléants proposée à l'assemblée délibérante est la suivante :

En qualité de titulaires : **Messieurs François Alphonse, Bruno Faure, Alexandre Lecoustre**
(Président de la Commission)

En qualité de suppléants : **Madame Stéphanie Dalopt-Brunet, Monsieur Florian Coste - Deniau, Monsieur Vincent Estivals**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'**unanimité** la proposition

8. Désignation des Membres de la Commission Communale d'Impôts Directs

Le maire rappelle à l'assemblée que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs prend fin avec le mandat du conseil municipal.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle liste qui comprendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ces derniers seront choisis par le service des impôts, parmi une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal :

Titulaires

- Anne-Marie FAURE
- Stéphanie DALOPT-BRUNET
- Catherine WARTEL
- Florian COSTES-DENIAU
- Julien IBOS
- Vincent ESTIVALS
- Michel GAUTRAND
- Didier LABRO
- Martine BRU
- Chantal CHEVRIAU
- Guy OUSTRY
- Antoine RIBEIRO

Suppléants

- Fabienne SPRANGERS
- Frédérique DELCROS
- Marie-Rose ORTALO
- Bruno FAURE
- Alexandre LECOUSTRE
- René DESTREL
- Michel CABESSUT
- Serge BRUNET
- Claude ESTRADEL
- Pierre PEGUIN
- Christian MIGNOT
- Bernard BOUZOU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** cette liste de présentation qui sera adressée au service des impôts et traitée conformément au texte de loi existant.

9. Désignation du régisseur Suppléant

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un régisseur suppléant pour la régie d'avances et les régies de recettes.

La régie d'avances permet le règlement des dépenses suivantes : achat de petit matériel et petites prestations de services.

Les régies de recettes concerne le règlement des photocopies, des jetons pour la borne camping-car ainsi que le paiement des repas des aînés.

Le Maire propose de nommer Régisseur suppléant **Monsieur René Destrel**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité**, la nomination du régisseur suscitée.

10. Désignation d'un Correspondant Défense.

Le maire explique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense, qui aura la vocation de développer le lien Armée-Nation, et d'être par conséquent, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Après délibération, le conseil municipal décide à **l'unanimité** de désigner à cette fonction **Monsieur Florian Costes-Deniau**.

11. Désignation des délégués SYDED

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes adhérent est représenté par 1 délégué titulaire par tranche entamée de 2 000 abonnés (sur la base du nombre d'abonnés connu à la date d'installation du comité syndical)

Ainsi, sur cette base notre collectivité sera représentée au SYDED par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire.

Le maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. se déclarent candidats. Ils convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** de désigner :

- Monsieur **Alexandre Lecoustre** comme délégué titulaire,
- Monsieur **René Destrel** comme délégué suppléant.

12. Vote des Taux de Taxes Locales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020.

Après délibération le conseil municipal accepte à **l'unanimité** cette proposition et vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 9,09 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,03 %
- Taxe foncière (non bâti) : 127,59 %

13. Vente à titre gratuit d'une parcelle pour l'implantation d'une bâche Incendie aux Mazuts (suite des travaux de mise aux normes incendie)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame DAVIAU Monique, propriétaire d'une parcelle au lieu-dit Vigne de Madame, fait une vente à titre gratuit des parcelles D-1310 et D-1312 pour une superficie de 226 m² (issues de la division des parcelles D-440 et D-441) à la commune d'Arcambal. 60 Mètres cube

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considère que ce terrain représente un intérêt commun pour les habitants du hameau dans l'optique de la sécurité incendie. En conséquence, vu la proposition qui est faite, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité la vente à titre gratuit, les frais d'acte étant à la charge de la Commune, il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte administratif.

14. Signature d'une Convention pour l'installation d'un relais radiotéléphonique sur un terrain communal (obligation de couverture des zones blanches)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au rendez-vous sur le terrain au sujet de la vente d'une parcelle à la Société Systra Foncier mandataire SFR, il ressort des discussions qu'il est plus profitable pour la Commune de procéder à une Location moyennant loyer annuel de 2 400 € HT (net de toutes charges). La Convention sera annexée à la délibération.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** cette modification et charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y afférant.

15. Vote du Budget Principal de la Commune

Le Maire propose au Conseil Municipal le vote du budget primitif 2020 de la Commune suivant :

FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	998 714.26 €	562 848.00 €
+	+	+
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		435 866.26 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	998 714.26 €	998 714.26 €

INVESTISSEMENT

	DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	569 115.08 €	444 050.26 €
+	+	+
RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	20 247.68 €	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		145 312.50
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	589 362.76 €	589 362.76 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 588 077.02 €	1 588 077.02 €
-----------------	----------------	----------------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le budget primitif communal de 2020.

III -) Questions Diverses

- **les commissions :**

- Commission école : Vincent Estivals (président), Fabienne Sprangers, Julien Ibos, Florian Costes-Deniau, Rose Ortalo, Frédérique Delcros, Corinne Dupin (adjointe responsable)
- Commission finances : tous
- Commission travaux : Bruno Faure (président), Corinne Dupin, Vincent Estivals, Anne-Marie Faure, Stéphanie Dalopt-Brunet, Fabienne Sprangers, François Alphonse (adjoint responsable)

- Commission vie associative : Fabienne Sprangers (présidente), Stéphanie Dalopt-Brunet, Rose Ortalo, Frédérique Delcros, Catherine Wartel, Corinne Dupin (adjointe responsable)
 - Commission communication : Julien Ibos (président), Bruno Faure, Alexandre Lecoustre , Florian Coste Deniau, Vincent Estivals, René Destrel (adjoint responsable)
 - Commission urbanisme : Anne Marie Faure (présidente), François Alphonse, Corinne Dupin, Fabienne Sprangers, Florian Costes-Deniau, Stéphanie Dalopt-Brunet, Vincent Estivals, René Destrel (adjoint responsable)
 - Commission péri-scolaire : Rose Ortalo, Frédérique Delcros, Corinne Dupin (adjointe responsable)
 - Commission fleurissement : Anne Marie Faure, Stefanie Dalopt-Brunet ,Fabienne Sprangers, Rose Ortalo, François Alphonse (adjoint responsable)
- Association « abracadabra » : Accord pour reconduction du prêt de la salle « ancienne bibliothèque » le samedi après midi
 - Pasturat : Suites aux différents avis (expert, avocat de la propriétaire ..) Jérôme Dietsch a adressé pour information et avis un courrier au préfet
 - Le Grand Cahors reporte au budget suivant la livraison d'un nouveau ponton et réparation de la partie effondrée de la berge
 - Aménagement de l'ancienne bibliothèque : les WC publics attenants vont être réintégrés dans ces locaux et donc à usage exclusif pour cette salle, au vu des difficultés de maintien d'hygiène, et de la facture d'eau conséquente. A noter qu'il existe des WC publics
 - Le restaurant : ouverture officielle signée par le maire et ouverture au public imminente
 - Étude de la faisabilité d'un distributeur de billets : beaucoup de contraintes notamment financières qui n'en justifient pas la mise en place
 - Matériel : Vente d'une tondeuse 50 euros OK
Le camion de la mairie : en panne mais bientôt réparé
 - Bernard : départ retraite prévu le 1/12 /20
 - Les encombrants : actuellement 2 passages / an mais dérive même si les personnes s'inscrivent à la mairie pour bénéficier de ce service.
 - Formation aux gestes de 1 ers secours va être mise en place pour les 6 personnes intéressées : 4 à école et 2 agents techniques pour un coût de 55 euros/personne
 - Monsieur Christian Verdun fait la proposition d'organiser la visite du « petit musée » pour les élus

- Madame Geneviève Lagarde (conseillère départementale) sera présente ce samedi matin 11h à la mairie pour remercier les personnes qui ont confectionné des masques / covid. Ce sera l'occasion d'une rencontre des nouveaux élus
- Suite du conseil d'école : La rentrée se fera à 85 enfants (76 actuellement) avec toute petite section à 30 enfants et 13 élèves en CM2
A l'école, le déplacement du triptyque va se faire coté parking pour être plus visible, prévu cet été. Changement du drapeau
- Calendrier :
Mercredi 1 juillet : réunion jardin pédagogique
jeudi 2 juillet : conseil communautaire

Prochain conseil Mardi 1er septembre 20H30

L'ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15